



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Service de la coordination des politiques publiques
Bureau des procédures environnementales

Arrêté préfectoral

**portant création du Secteur d'Information sur les Sols (SIS) n°54SIS08472
Site « Abralor » – 42 rue de la digue à Nancy**

N° 2018-1278

LE PRÉFET DE MEURTHE ET MOSELLE

Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-6, L.125-7, L.556-2 et R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2019 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de Meurthe-et-Moselle ;

Vu la consultation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale organisée du 1^{er} octobre 2019 au 29 novembre 2019 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} octobre 2019 au 29 novembre 2019 inclus ;

Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 25 septembre 2020 proposant la création de SIS dans le département de Meurthe-et-Moselle ;

Considérant que les activités anciennement exercées sur le site «ABRALOR» - situé 42 rue de la Digue à Nancy - sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

ARRETE

Article 1^{er}: Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Nancy :

SIS n° 54SIS08472 : Abralor, 42 rue de la digue à Nancy

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1^{er} du présent arrêté sera publié sur les sites internet suivants :

- géorisques : <http://www.georisques.gouv.fr>
- site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/>

Le Secteur d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Nancy.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- notifié au maire de la commune de Nancy et au président de la Métropole du Grand Nancy ;
- affiché pendant un mois à la mairie de Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy ;
- publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle

Article 4 : La présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - Case Officielle n° 38 - 54036 NANCY Cedex. Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, le maire de Nancy et le président de la Métropole du Grand Nancy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 13 OCT. 2020

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Marie-Blanche BERNARD

Identification

Identifiant	54SIS08472
Nom usuel	ABRALOR
Adresse	42 rue de la Digue
Lieu-dit	
Département	MEURTHE-ET-MOSELLE - 54
Commune principale	NANCY - 54395
Caractéristiques du SIS	La société ABRALOR a exercé des activités de fabrication de grenailles et d'abrasifs qui ont cessées en 1985. Ce site était soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.
Etat technique	
Observations	Le site présente des contaminations en métaux (cuivre, zinc et principalement du plomb) ainsi qu'en polluants organiques (principalement du benzo(a)pyrène, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, ainsi que du polychlorobiphényles), dans les sols.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	

PREFECTURE de MEURTHE-et-MOSELLE

Vu pour être annexé à notre arrêté
en date de ce jour
NANCY, le

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	935810.0 , 6848738.0 (Lambert 93)
Superficie totale	20662 m ²
Perimètre total	1661 m

13 OCT. 2020

Pour le préfet,
la secrétaire générale

Marie-Blanche BERNARD

Liste parcellaire cadastral

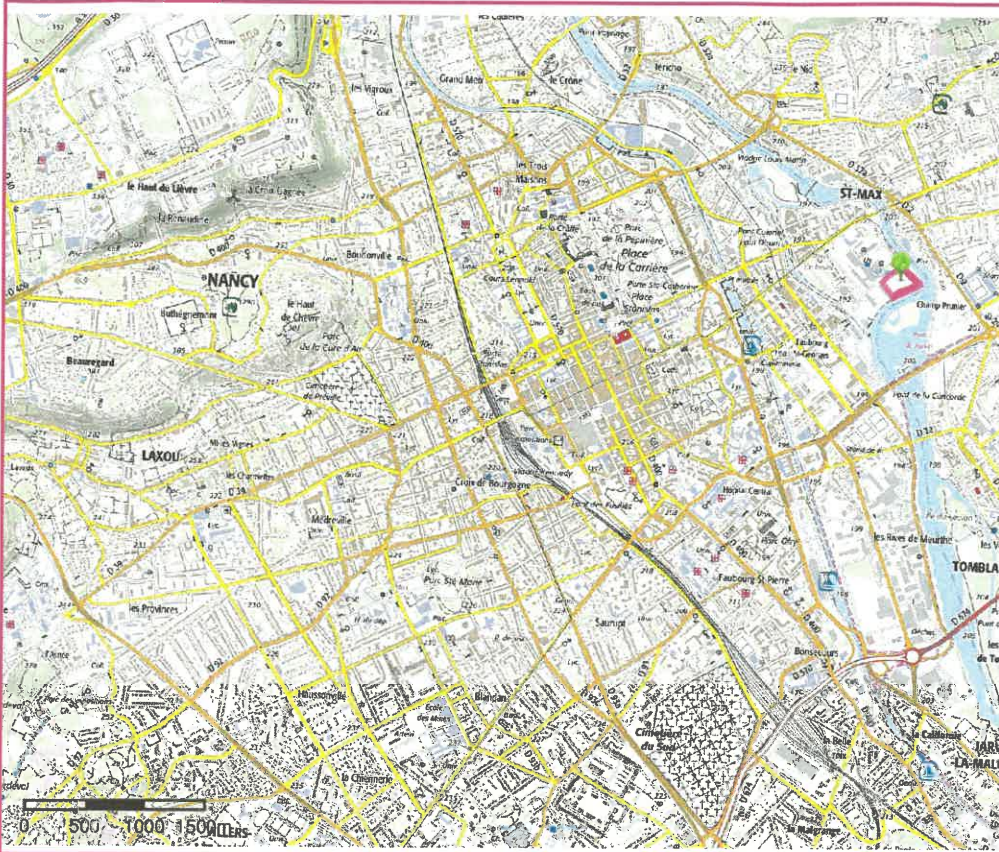
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
NANCY	AT	120	17/04/2019
NANCY	AT	121	17/04/2019

Documents

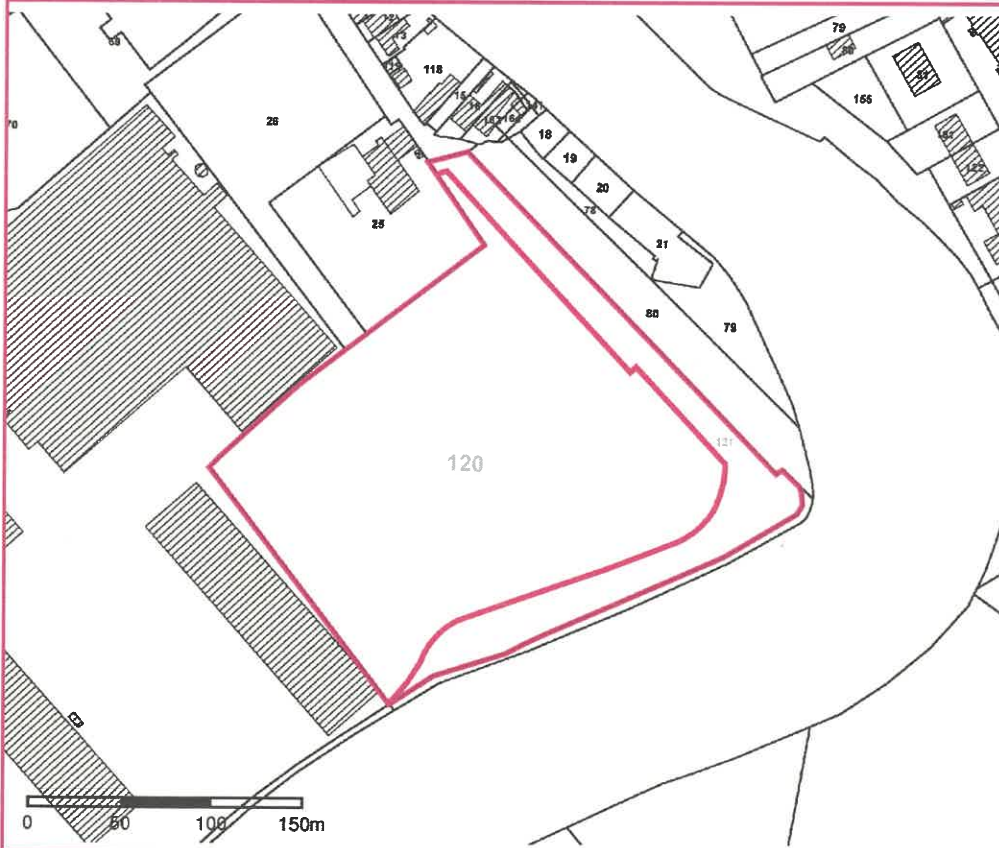
Titre	Commentaire	Diffusé
infos utiles	Ce document est composé de la page de garde de l'étude afin de retrouver rapidement la référence ainsi que les plans et la conclusion de l'étude.	Non

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 54SIS08472



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 54SIS08472

